

ADN
TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
PAR VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES

STAGE DE SPECIALISATION CHIMIE

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature de la formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail. L'Institut Fluvia est titulaire d'un agrément délivré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la délivrance de la formation et l'organisation des examens (agrément par Arrêté du 20 novembre 2019, publié au JO du 13 décembre 2019 réf TREP1923906A).

Formation en présentiel, en interentreprises.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

Ce stage, réalisé en partenariat avec l'APTH, est destiné à préparer les candidats à l'examen préalablement à la délivrance de l'attestation ADN dont doit être muni « l'expert marchandises dangereuses » présent à bord des unités transports de telles marchandises pour les bateaux-citernes de type C.

A l'issue de ce stage, le candidat est capable de :

- d'identifier les dangers présentés par les produits chimiques à partir de leur identification
- de déterminer la masse volumique, la densité relative, la pression et les volumes des liquides
- d'interpréter les dangers en lien avec la température critique d'un produit
- d'identifier et d'appliquer les conditions de transports d'un produit
- d'appliquer une procédure de nettoyage d'une citerne à cargaison
- de charger et décharger des produits chimiques dans le respect des procédures
- d'appliquer les techniques de mesures et de prises d'échantillon,
- d'identifier et d'appliquer les mesures en cas d'urgence

1.3 - Prérequis

Etre titulaire d'une attestation ADN Base dont la date limite de validité n'a pas été dépassée et valable pour les bateaux-citernes ou combinée « bateaux-citernes/bateaux à marchandises sèches ».

1.4 - Contenu

Les cours de spécialisation Chimie sont régis par les 8.2.2.3.3 et 8.2.2.3.4 du Règlement annexé à l'ADN, et font l'objet du 3.2 b) de l'annexe III de l'arrêté TMD. Cela comprend 20 unités de cours de 45 minutes (examen compris) :

Connaissance en physique/chimie

Produits chimiques

Masse volumique, densité relative, pression et volumes des liquides, degré maximum de remplissage

Température critique

Polymérisation, questions théoriques et pratiques, conditions de transport

Mélanges

Liaisons et formules chimiques

Pratique

Nettoyage des citernes à cargaison

Chargement et déchargement

Prises d'échantillon

Danger d'explosion, risques pour la santé

Mesures de concentration de gaz

Contrôle de locaux fermés et pénétration dans ces locaux

Attestation de dégazage et travaux admis

De de remplissage et surremplissage

Installation de sécurité

Pompes et compresseurs
Mesures en cas d'urgence
Dommages corporels
Irrégularité en liaison avec la cargaison

1.5 – Sanction visée et modalités

Le stage est sanctionné par un examen de 150 minutes composé d'un QCM de 30 questions en 60 minutes sur 30 points et d'une question de fonds (étude de cas) en 90 minutes sur 30 points.

L'examen est réussi si un total de 44 points (sur les 60 points possibles) est atteint, un minimum de 20 points devant être obtenu sur chacun des examens.

Si 44 points sont atteints mais que pas le seuil des 20 points pour une des matières (QCM ou cas pratique), cette matière peut faire l'objet d'un examen de rattrapage.

Si le seul de 20 points n'est atteint pour aucune matière, le candidat doit à nouveau participer à la formation dans son ensemble.

1.6 – Taux de réussite

En 2023 le taux de réussite est de 100% sur un total de 6 candidats.

2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 – Durée

La formation dure 2,5 jours (20 heures).

2.2 – Période de réalisation

Pour connaître les dates de sessions, merci de consulter notre site internet www.institutfluvia.fr

2.3 – Lieu

La formation se déroule soit à Lyon (69) ou Le Havre (76).

2.4 – Effectif

Le nombre de candidats par session est de 6 minimum et 20 maximum.

2.5 – Formateurs

La formation est réalisée par un binôme de formateur composé d'une part par François MANOUVRIER, Responsable Pédagogique du CFA de la Navigation Intérieure et un formateur de l'APTH (association pour le transport d'hydrocarbures) dont les compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques

Cette formation est assurée en salle de réunion avec une présentation powerpoint, le manuel ADN, des démonstrations à l'aide d'outils appropriés du comportement des matières, des exercices pratiques.

Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation :

Pour les adhérents E2F : 813 € HT (20% de TVA) soit 975,60 € TTC.

Pour les non adhérents : 1032 € HT (20% de TVA) soit 1238,40 € TTC.

- les frais d'hébergement/restauration en pension complète ou forfait journées d'études dépendent du lieu de formation (Lyon ou Maurepas).

- le prix de la carte ADN + les frais d'envoi : 35,62€ TTC.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

Contact – Référent Handicap :

Carine SPANDER

Ligne directe : 01.42.60.36.13

Mail : contact@institutfluvia.fr ou carine.spander@entreprises-fluviales.fr

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le mercredi

ADN Chimie – v2023

Agrément par Arrêté du 20 novembre 2019, publié au JO du 13 décembre 2019 (TREP1923906A)

version 01/2024